

Nous sommes là pour vous aider



N°15059*01

ASSOCIATIONS

COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION

(arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

Le compte-rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée. Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention. Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Le compte rendu financier est composé de trois feuillets :

1. un bilan qualitatif de l'action
2. un tableau de données chiffrées
3. l'annexe explicative du tableau

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »

1. Bilan qualitatif de l'action réalisée

Identification :

Nom : INCUBATEUR PEPEINERES

Numéro SIRET : 17 19 18 18 14 17 16 12 01 01 01 01 11 91

Numéro RNA délivré lors de toute déclaration (création ou modification) en préfecture: IW 19 1C 11 01 01 21 91 71 61

Pour une association régie par le code civil local (Alsace-Moselle), date de l'inscription au registre des associations : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :

Programmation des RDV, accueil physique dans les différents locaux de l'association à Cayenne, pour tous les porteurs de projet faisant partie de la CACL. Concernant les entretiens d'entrée dans le cursus, les formations ont également repris en grande partie en présentiel. Les tâches administratives sont mises en œuvre par l'assistante d'accompagnement basée à Cayenne avec le soutien de la déléguée régionale.

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

Globalement, 203 porteuses de projets faisant partie du périmètre de l'AGGLO sont suivies. Cependant celles qui entrent dans le cadre des QPV inscrites dans le processus sont au nombre de 107. A noter que dans les 203, 9 porteurs de projet sont situés dans les communes de Montsinéry-Tonnegrande (dont 1 homme) et 2 à Roura. En PJ les différents tableau de répartition.

Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?

L'action s'est déroulée du 1er janvier au 31 décembre 2023 à Cayenne dans notre structure pour les inscriptions, les rendez-vous, en vidéo conférence ZOOM et WhatsApp, en présentiel pour les dossiers de business model et business plan. En PJ, le compte rendu détaillé complet de l'action.

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

Malgré quelques difficultés à joindre certaines porteuses de projet notamment les inactifs, les objectifs de l'actionsont quasi atteint. Il y a toujours un point dur sur la commune de Rémire-Montjoly, où les personnes en zone prioritaire ont du mal à venir s'inscrire, ou à poursuivre leur projet. Les indicateurs indiqués dans le compte rendu.

2. Tableau de synthèse

Exercice 2023

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 : Achat	1784	1526	86	70 - Vente de marchandises, produits finis, prestations de services		0	
Prestations de services	770	805	105				
Achats matières et fournitures	500	359	72	74- Subventions d'exploitation	118826	111957	94
Autres fournitures	514	362	70	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
61 - Services extérieurs	17173	19756	115				
Locations immobilières et mobilières	9845	7662	78	- CGET	31000	21000	68
Entretien et réparation	3851	6352	165	Région(s) :	0		
Assurance	241	293	122	- CTG	0	0	
Documentation	0	0		Département(s) :			
Divers	3236	5449	168	-			
62 - autres services extérieurs	76798	61866	81	Intercommunalité(s) : EPCI ³			
Rémunérations intermédiaires et honoraire	72583	59148	81	- CALC	40000	40000	100
Publicité, publication	1060	130	5580	Commune(s) : Matoury-Macouria	2000	1000	50
Déplacements, missions	1176	595	51	- Cayenne / Rémire-Montjoly	8000	4000	50
Services bancaires, autres	1979	1993	101	Organismes sociaux (détailler) :			
63 - impôts et taxes	0	0					
Impôts et taxes sur rémunération				Fonds européens	37826	18898	50
Autres impôts et taxes				FSE + CTG CNES		27059	
64- Charges de personnels	29671	27840	94	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)			
Rémunération des personnels	26223	24780	94	Autres établissements publics			
Charges sociales	3310	2906	88	Aides privées			
Autres charges de personne	138	154	111	75 - Autres produits de gestion courante	6600	2470	37
65- Autres charges de gestion courante				Dont cotisations, dons manuels ou legs	6600	2470	37
66- Charges financières				76 - Produits financiers			
67- charges exceptionnelles				77- Produits exceptionnels			
68 - Dotation aux amortissements				78 - Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures			
Charges indirectes affectées à l'action				Ressources propres affectées à l'action			
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
Total des charges	125426	110988	88	Total des produits	125426	114427	91
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES							
86- Emplois des contributions volontaires en nature	11200	9275	83	87 - Contributions volontaires en nature	11200	9275	83
860-Secours en nature				870-Bénévolat	11200	9275	83
861-Mise à disposition gratuite de biens et services	11200	9275	83	871-Prestations en nature			
862-Prestations							
864-Personnel bénévole				875-Dons en nature			
TOTAL	136626	120263	88	TOTAL	136626	123702	91
<p>La subvention de....40000.€ représente 34,96% du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 100.</p>							

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

³ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

3. Données chiffrées : annexe.

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.)

Pour le calcul des salaires et charges : Salaire*Activités Opération/Activités Totales - Charges*Activités Opération/Activités Totales

Pour les loyers et autres dépenses hors formation : Taux de répartition : Nbre de bénéficiaires/Total structure de Cayenne. Pour les formations en fonction des participants entrant dans le cadre de la convention.

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

- Au niveau des charges : les dépenses s'établissent à 88,49% de la prévision.
- Le poste entretien : Nettoyage des locaux et autres entretiens : variation de +2 500€ lié à la mise à jour réglementaire de la sécurité incendie (extincteurs, signalétiques).
- Rémunérations intermédiaires : Le montant est en inférieure à la prévision, certaines stagiaires inscrites n'ont pu se connecter (problème de réseau) et d'autres se désistent

Contributions volontaires⁴ en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée :

En plus du personnel salarié, 2 à 3 bénévoles assurent en liaison le suivi et la coordination des actions.

La contribution des bénévoles pour le soutien aux créatrices est estimé à environ 265 heures.

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

- Le programme PO FSE+ dont une part pour les demandeurs d'emploi et inactifs délégués à la CTG et la part FSE+ ETAT déléguée à la DIECTTE ont été publiés vers la fin du 4ème trimestre 2023. Nous avons pu candidater qu'en décembre 2023 et au jour de l'établissement du bilan, les passages en commissions d'attribution ne sont pas effectifs. Il subsiste donc un risque sur les montants à percevoir.

Je soussigné(e), (nom et prénom) BONIFACIE Valentine.....

représentant(e) légal(e) de l'association INCUBATEUR PEPINIERE AU FEMININ DE
certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait le : 13/04/2024 à Kourou.....

Signature

⁴ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires en nature affectées ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »